



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 16 juillet 2025 à 20 heures 30 minutes
Salle du Conseil Municipal

Quorum : 10

Présents : Jean-Luc THOMAS, Jacques POIGNON, David MAILLET, David BOUDET, Emile CILAS, Lucie SIMONIN, Alexandre COLLIGNON, Armelle LENDROIT

Procuration :

Rémi PARDIEU donne procuration à Jean-Luc THOMAS

Absents Excusés : Véronique DELAVELLE, Rémi PARDIEU

Secrétaire de séance : Mme Armelle LENDROIT

Président de séance : M. Jean-Luc THOMAS

01. Élection du secrétaire de séance

Le secrétaire de séance est désigné au début de chacune des séances du conseil municipal.
Mme Armelle LENDROIT est élue secrétaire de séance.

9 VOTES FAVORABLES : Adoptée à l'unanimité

02. Approbation du compte rendu de la séance du 12 et 26 mars 2025 et du 29 avril

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable.

9 VOTES FAVORABLES : Adoptée à l'unanimité

03. SE – DM1

Décisions modificatives - SERVICE DES EAUX FRESNOIS-LA-MONTAGNE - 2025

DM 1 - DM1 SE - 20/05/2025

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap)</i> - Opération	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap)</i> - Opération	<i>Montant</i>
61523 (011) : Réseaux	-210,00		
678 (67) : Autres charges exceptionnelles	210,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Certifié exécutoire par Jean-Luc THOMAS, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture.

9 VOTES FAVORABLES : Adoptée à l'unanimité

4. Proposition des coupes de bois 2026

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2026 :

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'exercice 2026 présenté,
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette
- Pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2026.

Vente, des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers
Unités de gestion n° 28-29-30-35

Fixe comme suit les diamètres de futaies à vendre : toutes essences de diamètre 35cm à 1m30 du sol.

Autorise la vente par l'ONF des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

Pour les autres produits : partage sur pied entre les affouagistes.

- Désigne comme bénéficiaires solvables : MM. Alexandre COLLIGNON, Thibaut DELPERIER, qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243 1 du code forestier et de la pêche maritime.
- Décide de répartir l'affouage par feu
- Fixe la taxe d'affouage à 10 euros TTC le stère selon la délibération 2022-42 du 29/09/2022

Signature des 3 bénéficiaires solvables (« garant »)

6. Questions diverses

Ce vendredi 18 juillet 2025 aura lieu la réception des lots 1 et 2 du marché public « requalification de l'entrée sud du village et des abords du cimetière ».

L'inauguration de ces travaux est prévue le samedi 30 août 2025.

Fin de séance : 21h40

Fait à Fresnois-la-Montagne

Le secrétaire de séance,
Armelle LENDROIT



Le Maire,
Jean-Luc THOMAS

